

## COMMISSION SPORTIVE

### COUPE SARTHE JEUNES

Vous trouverez, ci-dessous, un état des équipes engagées dans la coupe jeune. Vous pouvez encore inscrire des équipes date limite le 15 octobre 2012 (téléchargement sur le site du comité).

Etat des engagements au 26/09/2012



Coupe Sarthe U15 Feminin	
Club	nb equipe
LA FLECHE US	1
GUECELARD BASKET BALL CLUB	1
LE MANS SAINT PAVIN	1
ROUILLON E.G	1
ST MARS D'OUTILLE LES MOUETTES	1
ETIVAL BASKET CLUB	1
BOULOIRE US	1
Coupe Sarthe U15 Masculine	
Club	nb equipe
COULAINES JEUNESSES SPORTIVES	1
LA FLECHE US	1
LE MANS SAINT PAVIN	1
ROUILLON E.G	1
ST MARS D'OUTILLE LES MOUETTES	1
ETIVAL BASKET CLUB	1
LA CHAPELLE ST AUBIN	2
CT LE MANS SLB - LE MANS SCM	1
Coupe Sarthe U17 Féminine	
Club	nb equipe
COULAINES JEUNESSES SPORTIVES	1
GUECELARD BASKET BALL CLUB	1
SAINT MARS LA BRIERE US	1
ST MARS D'OUTILLE LES MOUETTES	1
ETIVAL BASKET CLUB	1
LA CHAPELLE ST AUBIN	1
Coupe Sarthe U17 Masculine	
Club	nb equipe
ALLONNES JEUNESSES SPORTIVES	1
LA FLECHE US	1
LE MANS SAINT PAVIN	1
LE MANS S.L.B.	1
ROUILLON E.G	1
ST MARS D'OUTILLE LES MOUETTES	1
LA CHAPELLE ST AUBIN	1

### COUPE SARTHE SENIORS

Les tirages de la coupe Sarthe féminines et masculines (à noter prochain tour le 27 ou 28 octobre 2012) seront en ligne dès ce soir sur le site du comité. Les rencontres seront en ligne sur le site FBI la semaine prochaine et vous pourrez ainsi saisir vos horaires.

**Rappel : l'équipe jouant dans la division inférieure recevra systématiquement (article 5 p 39)**

### Championnat Rappel !!!

**Tous les groupements sportifs qui ont plusieurs équipes dans une même catégorie doivent nous fournir leur liste de brûlés et ce AVANT le 08 octobre 2012.**

## COMMISSION SPORTIVE

Tous les groupements sportifs qui ont des équipes engagées dans les championnats nationaux et/ou régionaux doivent nous communiquer la copie de leurs feuilles de matches dans la semaine qui suit la rencontre.

### Déroulement des championnats jeunes



#### DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS JEUNES

MASCULIN	Nbre d'équipes 1ère phase	Nbre d'équipes en Janvier		Nbre de rencontres
<b>Départementale Junior masculin U20</b>	<b>18</b>	<b>16</b>		
(2 partent en région)				
D1 poule excellence avec le 3/4/5/6 de D1 + 1 <sup>er</sup> et 2nd de D2		6	A/R	10 matchs
D2 avec le 7/8 de D1 + 3/4/5/6		6	A/R	10 matchs
D3 7/8/9/10 + éventuellement création		4	A/R	6 matchs
<b>Départementale Cadet Masculin U17</b>	<b>26</b>	<b>26</b>		
(2 partent en région)				
D1 (de Janv à Mai) 1/2/3/4/5 et 1 <sup>er</sup> de D2		6	A/R	10 matchs
D2 (de Janv à fin Février) avec le 6/7/8 de D1 + 2/3/4/5		7	A	6 matchs
<b>D2 - D3 (de Mars à Mai) suivant le classement</b>		<b>14</b>		
<b>Départementale Minime Masculin U15</b>	<b>38</b>	<b>38</b>		
(2 partent en région)				
D1 poule excellence 1/2/3/4/5/6		6	A/R	10 matchs
D2 excellence avec le 7/8 de D1 + 1 <sup>er</sup> de la poule ABC + 1?		6	A/R	10 matchs
D2 honneur avec les 2nd et 3ème de D2 + 1 à déterminer		6	A/R	10 matchs
D3 excellence avec les 4ème de D2 + 1er et 2nd de D3		6	A/R	10 matchs
D3 honneur avec les 5ème 6ème de D2		6	A/R	10 matchs
D4 avec les 3/4/5/6 de D3		8	A	7 matchs
<b>Départementale Benjamin Masculin U13</b>	<b>52</b>	<b>50</b>		
(2 partent en région)				
poule excellence avec le 3/4/5/6/7/8 de D1		6	A/R	10 matchs
D2 excellence avec le 1er et 2nd de la poule ABCD		8	A/R	14 matchs
D2 honneur avec le 3ème et 4ème de la poule ABCD		8	A/R	14 matchs
D3 excellence 5ème de la poule ABCD de D2 + 1er de la poule ABCD D3		8	A/R	14 matchs
D3 honneur avec 6ème de la poule ACD + 2nd de la poule ABCD de D3 + ?		8	A/R	14 matchs
D4 honneur A avec 3/4/5/6 géographique		6	A/R	10 matchs
D4 honneur B avec 3/4/5/6 géographique		6	A/R	10 matchs
<b>FEMININ</b>	<b>Nbre d'équipes 1ère phase</b>	<b>Nbre d'équipes en Janvier</b>		<b>Nbre de rencontres</b>
<b>Départementale Junior féminine U20 U17</b>	<b>18</b>	<b>16</b>		
(2 partent en région)				
D1 poule excellence avec le 3/4/5/6 de D1 + 1 <sup>er</sup> et 2nd de D2		6	A/R	10 matchs
D2 avec le 7/8 de D1 + 3/4/5/6		6	A/R	10 matchs
D3 7/8/9/10 + éventuellement création		4	A/R	6 matchs
<b>Attention !!! Si aucune en région on décale l'ensemble d'une unité ou deux</b>				
<b>Départementale Cadette féminine U17</b>	<b>8</b>	<b>8</b>		
à déterminer				
<b>Départementale Minime Féminine U15</b>	<b>24</b>	<b>24</b>		
(2 partent en région)				
D1 avec le 1/2/3/4 de D1 + 1er et 2nd de D2 (2nd phase)		6	A/R	10 matchs
D2 excellence avec le 5ème de D1 + 3/4/5/6/7 de D2 (2nd phase)		6	A/R	10 matchs
D2 Honneur avec le 8/9/10/11 + 1/2 de D3 (2nd phase)		6	A/R	10 matchs
D3 avec 3/4/5/6/7/8 de D3		6	A/R	10 matchs
<b>Départementale Benjaminine U13</b>	<b>27</b>	<b>27</b>		
(2 partent en région)				
poule excellence avec le 3/4/5/6 de D1 + 1er poule A et B de D2		6	A/R	10 matchs
D2 excellence avec le 7/8 de D1 + les 2ème et 3ème de D2		6	A/R	10 matchs
D2 honneur avec les 4ème et 5ème de D2 + 1 et 2 de D3		6	A/R	10 matchs
D3 excellence avec les 6ème de D2 + 3/4/5/6 de D3		6	A/R	10 matchs
D3 honneur avec 7/8/9/10 + éventuellement création		4	A/R	6 matchs
<b>Attention !!! Si aucune en région on décale l'ensemble d'une unité ou deux</b>				

Comité Départemental de Basketball de la Sarthe

Maison des Sports / 29 boulevard Saint Michel

72000 LE MANS (FRANCE)

e-mail : [secretariat@basketsarthe.org](mailto:secretariat@basketsarthe.org)

Tel : +33 (0)2.52.19.21.52 – [www.basketsarthe.org](http://www.basketsarthe.org)

## COMMISSION QUALIFICATION

Certains juniors ne sont toujours pas surclassés. **Rappel !!! Toute infraction entraînera une perte du match par pénalité.**

Pas de surclassement, pas de match.

### A savoir

Le vendredi après-midi vous pouvez retirer les licences qui se trouvent dans la case correspondant à votre groupement sportif à la condition que nous ayons tout reçu en début de semaine pour pouvoir faire les vérifications.

On constate un certain nombre de dossiers incomplets, d'où la raison de la non remise de vos licences. Les documents d'une création ou renouvellement doivent nous parvenir sous 5 jours.

Si vos joueurs n'ont pas de photo sur la licence ou si vous n'avez pas le carton, vous devez avoir une pièce d'identité ou document officiel avec photo. Dans le cas contraire le joueur ne peut pas participer à la rencontre.

Dans le cas d'une participation et d'une notification au dos de la feuille de match avec signature du capitaine ou de l'entraîneur (pour les catégories jeunes), le match sera perdu par pénalité.

La règle est valable de benjamin à senior.

### Mutations et Licences T validées le vendredi 28 septembre 2012 :

MUTATIONS						
N°	DATE D'ARRIVEE	NOM - PRENOM	CLUB RECEVANT	CLUB QUITTE	CATEGORIES	
1	158	27/09/2012	AMMAR KARIM	0472018 - LE MANS GSOS	0472069 - ETIVAL BASKET CLUB	SENIOR
2	159	27/09/2012	ZAMORA VINCENT	0472002 - ARNAGE UNION SPORTIVE	0472014 - LE MANS S.L.B.	U20 - JUNIOR
3	160	27/09/2012	JOUANNEAU MARION	0472029 - ST MARS D'OUTILLE "LES MOUETTES"	0472074 - ECOMMOY K.B.C.	U13 - BENJAMIN
5	162	25/09/2012	CHERON BENJAMIN	0472074 - ECOMMOY K.B.C.	0472052 - MANSIGNE BASKET CLUB	U13 - BENJAMIN
6	163	20/09/2012	MEZIERE CHARLES	0472069 - ETIVAL BASKET CLUB	0472021 - LE MANS SC MODERNE	SENIOR
7	164	24/09/2012	RENAUDIN THEO	0472077 - BASKET CLUB ROEZEEN	0472009 - GUECELARD BASKET BALL CLUB	U15 - MINIME
9	165	24/09/2012	BEATRIX MATHIEU	0472024 - ROUILLON E.G	0472069 - ETIVAL BASKET CLUB	U20 - JUNIOR

LICENCE T						
N°	DATE ENTREE	NOM-PRENOM	LICENCIE A	PRETE A	Catégorie	
1	15	27/09/2012	ESSO ESSIS MEL	0472055 - SABLE BASKET	0472019 - LE MANS JALT	U15 - MINIME
2	16	27/09/2012	GEMBERLING MAX	0472021 - LE MANS SC MODERNE	0472083 - LOUE-BRULON	SENIOR
3	17	27/09/2012	BLANCHAIS HUGO	0472057 - CHAMPAGNE ES	0472021 - LE MANS SC MODERNE	POUSSIN
4	18	21/09/2012	KOMPFF CHRISTOPHER	0472017 - LE MANS C.S.S.GAZONFIER	0472020 - LE MANS J.C.M. BASKET	SENIOR
5	19	21/09/2012	JARNY CHRISTOPHER	0472017 - LE MANS C.S.S.GAZONFIER	0472020 - LE MANS J.C.M. BASKET	SENIOR
6	20	24/09/2012	LE TRAON CELIA	0472002 - ARNAGE UNION SPORTIVE	0472009 - GUECELARD BASKET BALL CLUB	U20 - JUNIOR

Comité Départemental de Basketball de la Sarthe

Maison des Sports / 29 boulevard Saint Michel

72000 LE MANS (FRANCE)

e-mail : [secretariat@basketsarthe.org](mailto:secretariat@basketsarthe.org)

Tel : +33 (0)2.52.19.21.52 – [www.basketsarthe.org](http://www.basketsarthe.org)

## COMMISSION CDAMC

- La formation continue des arbitres départementaux et des OTM départementaux est maintenant terminée pour la partie formation de rentrée. Dans l'ensemble la CDAMC peut se réjouir de la participation des arbitres et du bon état d'esprit qui a régné pendant ces journées.

Toutefois, nous regrettons l'absence de quelques uns, une décision sera prise lors de la réunion du samedi 29 quant à leur poursuite en tant qu'arbitre officiel.

Nous tenons à remercier les deux groupements sportifs qui ont accueilli l'open féminin, Le Mans JCM et Le Mans SCM, pour leur accueil lors de la journée du dimanche 23 septembre 2012.

Réaliser une formation continue sur des supports réels nous apparaît comme la formule à retenir.

- La formation initiale des arbitres stagiaires a commencé dimanche 23 septembre pour les arbitres qui ont choisi la formule des 5 dimanches matins. 19 stagiaires étaient présents sur les 23 inscrits. Les absents ont été relancés. La formation se poursuivra sur les 4 dimanches matins à venir.

A noter pour ces stagiaires qu'ils auront la chance d'avoir à leur formation du dimanche 7 octobre la présence de Carole DELAUNE, arbitre internationale qui a représenté la France lors des derniers JO et responsable technique de la zone Ouest.

- La formation des OTM stagiaires départementaux commence vendredi 5 octobre à 19 h 45 à la Maison des Sports. Relancez vos candidats afin qu'ils ne ratent pas cette première date !
- Les désignations du week end du 29 et 30 septembre ont été particulièrement difficiles comme vous le savez déjà. Nous n'avons pas été en mesure de couvrir l'ensemble de la DM2. Pour le week end du 6 et 7 octobre, c'est beaucoup mieux car toutes les rencontres prévues à désignation seront couvertes.

Toutefois la CDAMC attire votre attention sur la nécessité de saisir vos horaires à temps pour que nous puissions désigner dans des délais raisonnables (par exemple pour le 6 & 7 octobre, il manque encore 1 horaire en DM1, 1 horaire en DF1 et 2 horaires en U20 MD1...).

Pour rappel également nous ne désignerons les rencontres Juniors prévues le samedi à 16 h 30 ou à 18 h qu'en dernier dans notre ordre de priorité.

## COMMISSION MINI-BASKET

### Tournoi de brassage du 29 septembre

Toutes les infos sur le site, les horaires et les poules à la rubrique Mini-Basket / le Mini-Basket en Sarthe / les rencontres Poussin(e)s.

Les poules de championnat seront créées en réunion de Commission le mercredi 3 octobre.

Elles seront mises en ligne dans les jours suivants.

### Rassemblement Mini-Basket du 6 octobre

Toutes les infos (sites, horaires, contacts) à la rubrique Mini-Basket / le Mini-Basket en Sarthe / les Rassemblements.

**RAPPEL : les clubs engageant une ou des équipes doivent proposer une date d'organisation de rassemblement.**

## COMMUNICATION / 1 LICENCE 1 BALLON

Vous pouvez noter dès maintenant que la remise officielle aura lieu à Antarès, à l'occasion de la rencontre MSB / BOULAZAC le :

**Samedi 8 décembre 2012 à 20 heures.**

Nous vous remercions de prendre vos dispositions afin que les enfants puissent assister à cette rencontre et récupérer leur ballon.

Prochainement, nous vous enverrons la procédure, comme les autres saisons, pour réserver vos places.



Comité Départemental de Basketball de la Sarthe

Maison des Sports / 29 boulevard Saint Michel

72000 LE MANS (FRANCE)

e-mail : [secretariat@basketsarthe.org](mailto:secretariat@basketsarthe.org)

Tel : +33 (0)2.52.19.21.52 – [www.basketsarthe.org](http://www.basketsarthe.org)

## COMMISSION HANDI

C'est avec une grande satisfaction que l'équipe du Mans Handibasket et le CD72 ont vu cette année encore une forte demande d'accueil pour une rencontre handibasket. Pour la première année même, tous les souhaits n'ont pas pu être retenus. Merci à tous pour votre implication.

Vous trouverez ci-dessous les lieux où se dérouleront les matchs de Nationale 2. Reste plus maintenant qu'à aller les encourager.



### CALENDRIER DE L'EQUIPE DU MANS

SAISON 2012 / 2013

MATCHS A DOMICILE

DATE ET RENCONTRE	LIEU ET HORAIRE
20/10/2012 LE MANS / QUIMPER	Judo Club Le Mans Basket
01/12/2012 LE MANS / LANNION	Sablé sur Sarthe
08/12/2012 LE MANS / ST HERBLAIN	La Chartre sur le Loir
12/01/2013 LE MANS / ANGERS	Téloché
09/02/2013 LE MANS / ST POL DE LEON	St Mars la Brière
06/04/2013 LE MANS / RENNES - LAVAL	Rouillon
27/04/2013 LE MANS / CHAMBRAY LES TOURS	Château du loir

Comité Départemental de Basketball de la Sarthe

Maison des Sports / 29 boulevard Saint Michel

72000 LE MANS (FRANCE)

e-mail : [secretariat@basketsarthe.org](mailto:secretariat@basketsarthe.org)

Tel : +33 (0)2.52.19.21.52 – [www.basketsarthe.org](http://www.basketsarthe.org)

## SOUTIEN THIERRY RUPERT

Le monde du basket se mobilise pour Thierry Rupert

Le Syndicat National des Basketteurs (SNB) a décidé de lancer une collecte de fonds pour aider la famille de Thierry Rupert, actuellement dans le coma. Le MSB, auquel Thierry et sa famille sont restés très attachés, soutient cette démarche. Afin de leur apporter un peu de joie et de réconfort, la femme de Thierry et ses 2 enfants seront invités pour l'ouverture de la saison à Antarès, et donneront le coup d'envoi du match MSB/NANCY en direct devant les caméras de Sport+.

Voici le communiqué diffusé par le SNB :

« Cher amis du monde du basket, l'état de santé de notre ami THIERRY RUPERT est aujourd'hui très préoccupant. En l'espace de 4 mois, date de son premier malaise à l'entraînement, sa situation s'est énormément détériorée au point qu'il est aujourd'hui relié à un cœur artificiel. Dans le coma depuis plusieurs semaines, il lutte avec cette énergie qui le caractérisait sur le terrain, contre la mort.

Au-delà de l'aspect médical dramatique, la situation est extrêmement complexe pour la famille de Thierry. En effet, la sécurité sociale ne reconnaît pas (pour le moment) le caractère d'accident de travail, de plus toutes les assurances contractées par Thierry pendant sa carrière (perte de licence, assurances de crédits...) excluaient les pathologies cardiaques de toute prise en charge.

Sa femme, ses enfants, se trouvent aujourd'hui dans une situation financière délicate et nous pouvons tous les aider, chacun à notre niveau, pour faire en sorte qu'ils traversent dignement cette terrible épreuve.

Pour cela et à la demande de nombreux joueurs (Mamoutou DIARRA, Charles KAHUDI, Dounia ISSA, Luc-Arthur VEBOBE, Thomas DUBIEZ, Amary SY, Boris DIAW, Ronny TURI AF, Vincent MASINGUE, .....) **nous proposons que toutes les personnes de la famille basket qui le souhaitent puissent participer à une collecte de fonds qui servira à aider la famille de Thierry.**

Afin de garantir la viabilité de cette action et d'assurer toute la transparence nécessaire, le SNB (Union des Basketteurs Professionnels) via son association BASKET PROMOTION aura en charge la gestion des fonds et la redistribution à la famille de Thierry. Il nous semble primordial que la grande famille du basket à laquelle nous appartenons tous, se mobilise et montre l'exemple au travers de cette initiative exceptionnelle. Elle correspond véritablement aux valeurs que nous défendons tous les jours, sur ou en dehors des terrains de basket, l'unité, le sens du sacrifice et le sens de l'équipe ou encore l'entraide.

# BASKET SARTHE INFO - 28/09/2012

Thierry a, pendant toute sa longue carrière, eu un comportement irréprochable qui a été loué par tous les acteurs du monde du basket, entraîneurs, joueurs, dirigeants. Il nous semble important de tous nous mobiliser aujourd'hui afin de l'aider lui et sa famille.

Nous n'avons aucun doute sur l'investissement et le rôle important que pourront jouer la FFBB et la LNB, ainsi que les principaux acteurs de la famille basket.

Nous faisons donc appel à votre générosité en vous soumettant cette idée.

Nous restons à votre disposition par l'intermédiaire du SNB.  
Bien cordialement, Les joueurs de PRO A et PRO B »

Contact SNB  
Jean-François Reymond : [contact@snbasket.com](mailto:contact@snbasket.com)

**Nous incitons les groupements sportifs sarthois à mettre en place dans leur gymnase, à l'occasion des rencontres, une urne afin de récupérer des fonds.**

Nous vous remercions.

## Basket-Ball

### Les basketteurs se mobilisent pour Thierry Rupert

Le Syndicat national des basketteurs se mobilise pour Thierry Rupert (*photo*), ancien international dans le coma pour un problème cardiaque. « En l'espace de quatre mois, date de son premier malaise à l'entraînement, sa situation s'est énormément détériorée au point qu'il est aujourd'hui relié à un cœur artificiel. Dans le coma depuis plusieurs semaines, il lutte avec cette énergie qui le caractérisait sur le terrain, contre la mort », souligne le syndicat qui en appelle aux dons pour aider la famille de Rupert. Âgé de 35 ans, Rupert a connu 35 sélections en équipe de France et a joué à Antibes, Limoges, Paris, Strasbourg, Pau-Orthez, Chalon-sur-Saône, Le Mans, Rouen et Dijon, la saison dernière.



Thierry Rupert.

Source OF 25/09/2012

Comité Départemental de Basketball de la Sarthe

Maison des Sports / 29 boulevard Saint Michel

72000 LE MANS (FRANCE)

e-mail : [secretariat@basketsarthe.org](mailto:secretariat@basketsarthe.org)

Tel : +33 (0)2.52.19.21.52 – [www.basketsarthe.org](http://www.basketsarthe.org)



## LABEL CLUB ELITE

Si votre groupement sportif est candidat, nous vous remercions de contacter le secrétariat qui vous donnera de plus amples renseignements.

FFBB

LABEL CLUB FORMATEUR ELITE / ESPOIR

SAISON 2012 - 2013

### REGLEMENT DU LABEL CLUB FORMATEUR ELITE / ESPOIR 2012 - 2013

#### ARTICLE 1 - CONCEPT

Il est proposé à **tout club adhérent à la FFBB, volontaire** pour s'inscrire dans une **démarche qualité** liée à la **formation des jeunes et des dirigeants**, d'obtenir le titre de club ELITE ou Club ESPOIR avec possibilité de deux niveaux de résultats :

- Un niveau **Club Elite** décerné à un club présentant un total de **70 points** calculé à partir d'indicateurs de performances.
- A titre d'encouragement et incitatif, un niveau **Club Espoir** décerné à un club présentant un **total de 55 points** calculé à partir d'indicateurs de performances

#### ARTICLE 2 - OBJECTIF

Créer à l'image du concept « Ecole Française de Minibasket » (EFMB), un **label qualité** pour les groupements sportifs œuvrant en priorité dans les catégories, **benjamins et benjamines, minimes filles et garçons, cadets et cadettes** ainsi que dans la **formation structurante (dirigeants, arbitres, entraîneurs)**

#### ARTICLE 3 - DEFINITION SPECIFIQUE BASKET

Un club peut être considéré comme **Formateur** s'il propose à ses licenciés des actions pérennes dans le développement de la pratique du basket :

- Sous forme de participation aux compétitions du plus haut niveau régional et au-dessus, avec ses équipes de jeunes masculines ou féminines
- En présentant sans réserves ses meilleurs-es joueurs-ses aux sélections départementales, régionales et nationales
- En encourageant et inscrivant ses entraîneurs, arbitres et dirigeants-es aux formations réservées spécifiquement à leur fonction

#### ARTICLE 4 - CATEGORIES CONCERNEES

Un club Elite ou Espoir s'inscrit **en priorité** dans la **continuité de formation des jeunes**. Pour répondre à cette condition, le 1<sup>er</sup> indicateur - **NIVEAU de PRATIQUE des EQUIPES de JEUNES** définit un seuil minimum de points (= ou > 21 points) autorisant la poursuite de la candidature au titre de club ELITE ou ESPOIR.

Quand ce total est atteint le 2<sup>ème</sup> critère de sélection pour permettre de continuer la démarche, au titre de club ELITE ou ESPOIR, est d'obtenir **27 points**. Il se fera au cumul de l'indicateur 1 (> ou égal à 21 points) et du cumul des points obtenus sur le 2<sup>ème</sup> indicateur et 3<sup>ème</sup> indicateur.

- **SELECTIONS DETECTIONS (saison précédente)** et **ESPOIRS SAISON EN COURS** - autorisant la poursuite de la candidature

Le club peut postuler pour les :

- Catégories des filières masculines (Benjamins & Minimes & Cadets)
- Catégories des filières féminines (Benjamines & Minimes & Cadettes)
- Deux catégories (En établissant deux demandes séparées ; 1 pour les masculins – 1 pour les féminines)

*Remarque : Pour les ligues n'ayant pas de championnat pour les équipes benjamins ou benjamines, ces dernières devront évoluer dans plus haut niveau départemental en déclarant le niveau R (Régional) dans les cases prévues à cet effet.*

#### ARTICLE 5 - SYSTEME D'EVALUATION

Des indicateurs donnent un niveau de points. Le total des points obtenu inscrit le club dans un classement et dans le **label Elite** (70 points) **ou Espoir** (55 points).

##### Liste des indicateurs

1. - Niveau de pratique des équipes de jeunes durant les 3 dernières saisons
2. - Sélections - Détection
3. - Espoirs dans la saison en cours
4. - Joueur-euse ayant intégré le haut niveau durant les 3 dernières saisons
5. - Ecole d'arbitrage
6. - Formation de dirigeants-es ou OTM
7. - Emploi(s) dans le club
8. - Entraîneurs en formation
9. - Actions spécifiques dans le développement de la formation
- 10 - Suivi Médical

Les validations de points, le titre, les vérifications, les visites et les renouvellements sont assurés par les comités départementaux. Le titre de club Elite ou Espoir est proposé au comité directeur à échéances fixées par ce dernier.

Le label Club Elite/Espoir ne peut être proposé au comité de la FFBB sans validation du comité auquel appartient le club ; les pièces justificatives demandées sont à joindre selon la demande sous **forme informatique**.

#### ARTICLE 6 - ENGAGEMENT DU CLUB

Le titre Club Elite ou Espoir est attribué **pour une année sportive** et renouvelable, à l'initiative du club, en début de saison sportive via la même procédure informatique.

Le club s'engage, pour obtenir et valider les points spécifiques au suivi médical correspondant aux points énoncés ci-dessous, à :

1. Fournir au groupe FFBB chargé de la validation **tout document justifiant sa déclaration** (Documents numérisés sous forme de fichier informatique)
2. Promouvoir un suivi médical régulier au-delà de la visite de non contre-indication et fournir tout justificatif sur ce suivi à la COMED FFBB si celle-ci le demande.
3. Réaliser des séances d'information sur l'hygiène alimentaire, la prévention du dopage et des addictions et fournir tout justificatif sur ce suivi
4. Mettre en œuvre, en accord avec les parents et conformément au Code de Déontologie Médicale, une procédure de chaîne de soins permettant une prise en charge efficace des affections médicales et traumatiques pouvant survenir à l'occasion de la pratique du Basketball dans le cadre des sessions dont il a la responsabilité.

*NB - La COMED sera susceptible de procéder, par toute représentation qui lui est réservée à un contrôle des déclarations du club*

#### ARTICLE 7 - IDENTIFICATION - DOTATIONS FFBB

Tout club ayant le titre de Club Elite ou Espoir pourra bénéficier sur demande et sous conditions d'une organisation officielle de remise du label selon le cahier des charges de la FFBB:

- De l'oriflamme spécifique Club Elite ou Club Espoir (similaire à celui décerné pour les titres de champion de France et de l'EFMB)
- D'un diplôme attestant le titre de club Elite ou club Espoir
- De l'inscription sur la liste des clubs Elites ou Espoirs visibles sur le site FFBB
- D'un courrier officiel attestant du titre club Elite ou Espoir signé de la FFBB certifiant le caractère qualité et formateur du club pour transmettre aux collectivités locales lors des demandes de subventions (Mairie, DDJS, conseil général et régional) et aux sponsors.
- D'une aide (financière ou matérielle selon le cas) pour participations à une formation Fédérale FFBB (de base - EJJ - CQP - DE - DES - Dirigeants - Arbitres, etc.)  
**à utiliser avant le 30/06/2014**
- D'une réduction fixée par la FFBB lors d'achats à la boutique FFBB (Tout textile, tout matériel, médiathèque, etc.)  
**à utiliser avant le 30/12/2013**

**ARTICLE 8 - CONDITIONS DE PARTICIPATION**

1. Le label est ouvert à tout club affilié à la FFBB. (de la PRO A jusqu'à la plus petite division départementale). Les clubs d'Union ou d'Entente peuvent établir une demande, soit sous l'identité commune soit sous leur identité propre. Dans ce dernier cas, il est possible d'utiliser les éléments mis en commun uniquement pour les critères 1 – 5 & 7 et à la condition que ces éléments soient clairement déclarés dans les documents à joindre. Dans ce cadre, la commission fédérale chargée de valider la candidature disposera d'un listing informatique signalant le(s) éléments déclarés en doublons.  
*Exemple : 2 clubs A & B mettent en commun pour leur équipe de cadets inscrite en union dans le championnat de France 2012-2013, 2 joueurs appartenant à A et 8 appartenant à B. Les deux clubs A & B peuvent déclarer chacun, dans la case correspondante Cadets CDF 2012-2013 de leur propre déclaration, une équipe CDF et obtenir tous les deux les 5 points du critère*
2. Une fiche d'inscription de label doit être établie spécifiquement pour la catégorie choisie. Pas de possibilités de mixer (ou mélanger ou cumuler ou reporter) les points obtenus dans la catégorie masculine vers la catégorie féminine et inversement.
3. Dans le critère arbitres ou entraîneurs, toute déclaration d'un(e) licencié(e) est établie dans la condition d'une formation continue en cours.
4. Pas de possibilités de cumul de déclarations de noms dans un même critère. (Prendre la cotation la plus élevée)
5. Dans le critère FORMATION de DIRIGEANTS, possibilité de déclarer un dirigeant dans chaque fonction (1 membre de CD et 1 en formation de dirigeant ou d'OTM)
6. Une déclaration sur le critère SUIVI MEDICAL devra être accompagnée d'une attestation du médecin confirmant l'existence d'un réel suivi. (Validation COMED ?)
7. Les groupements sportifs engagés dans le championnat de France des catégories Cadets-es et minimes devront établir une demande de label Club Elite ou Espoir.
8. Pour la saison 2010 – 2011, toute **mutation** de licencié compte pour le **club quitté**.
9. Sauf cas exceptionnel du ressort du bureau fédéral, une candidature ne pourra être validée par la FFBB et la ligue qu'après validation de la télédéclaration par le comité départemental auquel appartient le groupement sportif.
10. Toute déclaration abusive ou tricherie dûment constatée pourra déclencher l'ouverture d'un dossier disciplinaire.
11. **Les justificatifs sont obligatoires pour les indicateurs de saisie 6, 7, 8, 9 et 10. (à adresser par courriel à votre comité, votre ligue et la FFBB)**

**ARTICLE 9 - LA CANDIDATURE**

Le club candidat au titre de **CLUB ELITE** ou **ESPOIR** doit établir sa télédéclaration via l'imprimé informatique mis à sa disposition sur le site Internet de la fédération

[www.basketfrance.com](http://www.basketfrance.com) Menu **FFBB** Option **Club Elite/Espoir**

**du 25 Octobre 2012 au 15 Février 2013.**

Le retour de la validation de la **Ligue** vers la FFBB doit s'effectuer pour : **le 30 Avril 2013.**

Les candidatures exprimées au-delà de cette date ne seront pas prise en compte.

Les **candidatures** imprimées et transmises sur **papiers** ne sont pas acceptées et seront renvoyées à l'expéditeur.

Après identification par son **numéro de groupement sportif** et son **Mot de passe FFBB**, utilisés pour la **saisie des licences**, le club déclare en ligne ses paramètres et enregistre sa déclaration via le site Internet FFBB ⇒ **Les points acquis, les totaux ainsi que le classement s'inscrivent alors automatiquement dans les cases prévues à cet effet pour information au club.** Remarque : Le club peut à tout moment rectifier sa déclaration avant l'enregistrement final.

**ARTICLE 10 - DOTATIONS**

**Tout club ayant le titre de club Elite ou club Espoir pourra bénéficier :**

- de l'Oriflamme spécifique club Elite ou club Espoir
- d'un Diplôme attestant le titre de club Elite ou club Espoir
- de l'inscription sur la liste des clubs Elite ou Espoir visibles sur le site de la FFBB
- d'un courrier officiel attestant du titre club Elite ou Espoir certifiant les caractères Qualité et Formateur du club pour transmettre aux collectivités locales lors des demandes de subventions (Mairie, DDJS, Conseil Général et Régional) et aux sponsors
- d'une réduction fixée par la FFBB lors des achats à la boutique (textile, matériel, médiathèque etc.)



# BASKET SARTHE INFO - 28/09/2012

## ACTION HUMANITAIRE

Le Conseil général a été sollicité dans le cadre d'une action humanitaire à destination des enfants des Comores.

L'association COTC72 souhaite récupérer du matériel sportif qui n'est plus utilisé par vos associations afin que celui-ci puisse avoir une seconde vie.

Monsieur Loukman SAID EL HADI, président de cette association est à votre disposition pour toute information complémentaire (loukmann@yahoo.fr.).

COMITE DEPARTEMENTAL DE LA SARTHE

---

Comité Départemental de Basketball de la Sarthe

Maison des Sports / 29 boulevard Saint Michel

72000 LE MANS (FRANCE)

e-mail : [secretariat@basketsarthe.org](mailto:secretariat@basketsarthe.org)

Tel : +33 (0)2.52.19.21.52 – [www.basketsarthe.org](http://www.basketsarthe.org)